

Index AI : PRE01/252/2013
30 May 2013

Salvador. La vie de Beatriz reste entre les mains du gouvernement à la suite de la décision «honteuse» de la Cour suprême

Amnesty International considère « honteuse et discriminatoire » la décision rendue mercredi 29 mai par la chambre constitutionnelle de la Cour suprême du Salvador, qui rejette la demande de protection déposée par Beatriz dans le but d'obtenir le droit de subir un avortement thérapeutique.

« Cette décision porte atteinte aux droits fondamentaux de Beatriz », a indiqué Esther Major, spécialiste du Salvador à Amnesty International.

« Faire subir cette longue procédure à Beatriz, en retardant pendant sept semaines l'adoption d'une décision concernant cette jeune femme dont la vie est en danger immédiat, est cruel, inhumain et dégradant ».

La Cour a par ailleurs ordonné aux autorités de santé de « continuer à effectuer un suivi de l'état de santé de la demanderesse et à lui fournir les soins [...] indiqués [...] étant donné que [...] les professionnels de la médecine sont les seuls dotés des connaissances et du savoir-faire nécessaires [...] afin d'atténuer la souffrance et les complications dont leurs patients font l'expérience ».

« La protection de la vie et de la santé de Beatriz est ainsi du ressort du seul pouvoir exécutif. Le président et la ministre de la Santé doivent mettre en œuvre les mesures provisoires ordonnées par la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et autoriser l'interruption de la grossesse de Beatriz, conformément aux souhaits de cette dernière », a précisé Esther Major.

« Nous demandons simplement aux autorités de témoigner à Beatriz quelque chose dont elles auraient dû faire preuve depuis le début : de l'humanité. »

La commission médicale hospitalière établie afin d'examiner ce cas a clairement indiqué que « compte tenu du pronostic de survie très faible du fœtus et de la pathologie de la mère, l'interruption de la grossesse est la mesure présentant les meilleures garanties pour la mère. »

Comme cela est indiqué dans la même phrase, Beatriz entre actuellement dans une phase très délicate pour sa santé, où « le comportement imprévisible de la maladie de base dont elle souffre et les modifications biologiques que son corps pourrait connaître lors des étapes finales de la grossesse augmentent la probabilité de l'apparition des complications médicales dont cette patiente a souffert durant sa première grossesse ou d'autres encore. En outre, l'anencéphalie du fœtus qu'elle porte pourrait également être la cause de complications obstétriques à l'avenir. »

Amnesty International estime qu'il est crucial que le ministère de la Santé et le président de la République lui-même annoncent clairement qu'ils soutiendront le personnel médical, en garantissant qu'il puisse prendre la décision la plus adaptée du point de vue médical, et en accord avec les souhaits de Beatriz.

« Aucun médecin ne devra être poursuivi pour avoir essayé de préserver la vie et la santé de Beatriz. Beatriz veut vivre, et l'État a l'obligation de faire en sorte que les médecins puissent prendre les mesures qui s'imposent pour que cela reste possible », a conclu Esther Mayor.

Pour en savoir plus :

Salvador. La Cour suprême joue avec la vie d'une femme

<http://www.amnesty.org/fr/news/el-salvador-supreme-court-toys-young-mothers-life-2013-05-17>

Salvador. Beatriz a besoin d'aide mais les autorités n'interviennent pas

<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AMR29/005/2013/fr/bd26f5e0-682c-416a-b0f2-780ca321221e/amr290052013fr.pdf>

El Salvador: “Queremos que Beatriz no se muera, así de sencillo”

<http://www.amnesty.org/es/news/el-salvador-queremos-que-beatriz-no-se-muera-de-sencillo-2013-05-09>

Salvador. Mesures de protection en faveur de Beatriz

<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AMR29/003/2013/fr/10e4e046-814e-462c-ac32-9717fac2c5c4/amr290032013fr.pdf>

Salvador. Il faut sauver la vie d'une jeune femme enceinte

<http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/el-salvador-must-save-young-pregnant-woman-s-life-2013-05-01>